

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 09-04-2026**

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué en présentiel le trois avril, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Imène SOUID – Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Imène SOUID, Maire

Mesdames, Messieurs les Maire-adjoints

Jean-François CHAZOTTES – BETTAYEB Karine – ATLAN Thierry – EL AMRANI Sana – DIABY Dramane – BESNIET Nathalie – SERRAYE Mohand – BARRÉ Stéphanie – INDRIGO Heddi – VERA Malikat – GILBERT Yann – TRAORÉ Saly – LERUDE Renaud

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux

CHARLES-ELIE-NELSON Roselyne – DIBATISTA Mylène – CHAUDRON Thierry – TROUKY Houcine – SIONIS-HASSOUNI Rhera – CABRERA Valérie – HAMZA Ramzi – BAGÉ Jinny – SOUDEER Jérémy – MEDRANO Tracy – SACKO Ismael – BENSENOUCI Shaenese Louisa – GANFINA Olga Céleste – KUIPOU Maël – SANCHO Claude – TRARIEUX Magalie – GUESSOUM Adnène – APATOUT Ingrid – MARCONI Jacqueline – BOURGEOIS Patrick – BOURIACHI Philippe.

ÉTAIENT REPRÉSENTES

- Monsieur Maël KUIPOU arrivera en retard et donne pouvoir à Madame Imène SOUID.
Arrivée de Monsieur KUIPOU à 19h10 (Point n° 3).
- Monsieur Ramzy HAMZA arrivera en retard et donne pouvoir à Madame Sana EL AMRANI.
Arrivée de Monsieur HAMZA à 19h15 (Point n° 3).
- Monsieur Patrick BOURGEOIS arrivera en retard et donne pouvoir à Madame Jacqueline MARCONI.
Arrivée de Monsieur BOURGEOIS à 19h10 (Point n° 3).

1– Désignation d'un secrétaire de séance.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Saly TRAORE, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction. Elle l'a acceptée.

Imène SOUID

Je vous informe des démissions de Monsieur Brahim MESSACI et de Madame Noëline TANFOURI.

Nous accueillons donc ce soir Monsieur Adnène GUESSOUM et Madame Ingrid APATOUT qui sont officiellement installés au sein de notre Conseil municipal.

Par ailleurs, Madame Magalie TRARIEUX nous a informés de la nouvelle dénomination du groupe qu'elle préside : il s'agit désormais de Agir pour Orly – L'union Populaire – La France insoumise.

Vote de l'urgence pour le vœu municipal contre le racisme, pour l'égalité réelle et la solidarité républicaine, déposé sur table

Adopté à l'unanimité

3 - Compte rendu des décisions prises par Madame la Maire en vertu de la délégation de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales donnée par le Conseil municipal par délibération du 11 mars 2023 en application de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales.

- Madame Magalie TRARIEUX demande des précisions sur les décisions numéros 66, 68, 69, 80, 81, 84, 85, 116, 117, 184, 195, 200 et 218.
- Monsieur Philippe BOURIACHI demande des précisions sur les décisions numéros 60, 71, 72, 73, 82, 83, 92, 107, 117, 125, 128, 159, 186, 204, 205 et 219.
- Monsieur Patrick BOURGEOIS demande des précisions sur les décisions numéros 85, 120, 121, 129, 204 et 205.

4 - Communications de la Municipalité.

Samedi 4 avril, nous étions plusieurs élus de notre Conseil municipal à nous rendre au rassemblement populaire contre le racisme, les discriminations et la haine de l'autre en soutien au maire de Saint Denis – Pierrefitte, Bally Bagayoko, qui a été l'objet de propos racistes notamment par des journalistes de chaînes d'informations en continu.

Quelles que soient nos couleurs politiques, nous devons tous combattre ce racisme décomplexé qui gangrène notre société, qui prospère dans les médias et qui fait le lit de l'extrême droite à quelques mois des élections présidentielles. Nous aurons l'occasion d'en débattre lors du vote du vœu présenté par la majorité municipale.

Je fais le lien avec nos prochaines commémorations qui sont l'occasion pour moi de rappeler à chaque fois que les mêmes causes créent les mêmes effets et que la seconde guerre mondiale

est née de la montée de la haine de l'autre. Nous nous retrouverons dimanche 26 avril pour la journée du souvenir de la déportation et le vendredi 8 mai pour la commémoration de l'armistice mettant fin à la Seconde Guerre mondiale. Notre prochain Conseil municipal est fixé au jeudi 7 mai.

Par ailleurs, samedi 11 avril, la ferme pédagogique de la Maison de l'enfance ouvre ses portes au public. Le même jour à 20h30, la Chorale Aurélia se produira à l'Eglise Saint Germain.

Résultats du vote des rapports :

35 conseillers municipaux, dont 28 membres de la majorité et 7 membres de l'opposition.

Rappel de la composition des groupes d'opposition :

Groupe AGIR POUR ORLY – L'UNION POPULAIRE – LA FRANCE INSOUMISE : Magalie TRARIEUX, Claude SANCHO, Adnène GUESSOUM et Ingrid APATOUT **4 x AGIR POUR ORLY – L'UNION POPULAIRE – LA FRANCE INSOUMISE**

Groupe AVEC VOUS ORLY REUNIE : Patrick BOURGEOIS et Jacqueline MARCONI **2 x AVEC VOUS ORLY REUNIE**

Non-inscrits : Philippe BOURIACHI

5-1 Election des représentants du Conseil municipal à l'EPT Grand Orly Seine-Bièvre

Vote à bulletin secret à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne

1^{er} tour

Liste présentée	Voix obtenues	Attribution au quotient	Attribution à la plus forte moyenne	TOTAL
Liste de la Majorité municipale	29	1	1	2
Liste Agir pour Orly	04	0	0	0

Sont élus pour représenter la ville d'Orly, en qualité de conseillers territoriaux à l'EPT Grand Orly Seine-Bièvre, Monsieur Jinny BAGÉ et Madame Mylène DI BATISTA.

5-2 Demande de vote à main levée

Adopté à l'unanimité

5-3 Désignation d'un représentant de la ville d'Orly au sein du conseil d'administration du fonds de dotation « Orly Mécénat »

Adopté à la majorité absolue

4 votes contre : 4 du groupe Agir pour Orly – L'Union populaire – La France Insoumise

2 abstentions : 2 du groupe Avec vous Orly Réunie

Est désignée pour représenter la ville au sein du conseil d'administration du fonds de dotation « Orly Mécénat » Madame Sana EL AMRANI.

5-4 Fixation du taux des taxes directes locales pour l'année 2026

Adopté à la majorité absolue

6 votes contre : 4 du groupe Agir pour Orly – L'Union populaire – La France Insoumise et 2 du groupe Avec vous Orly Réunie

5-5 Demande de subvention au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour le projet de restauration de l'église Saint-Germain

Adopté à l'unanimité

5-6 Désignation d'un délégué élu de la commune d'Orly au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Adopté à la majorité absolue

4 votes contre : 4 du groupe Agir pour Orly – L'Union populaire – La France Insoumise
2 abstentions : 2 du groupe Avec vous Orly Réunie

Est désignée pour représenter la ville d'Orly au Comité National d'Action Sociale (CNAS) Madame Nathalie BESNIET.

5-7 Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres de la ville d'Orly

Vote à bulletin secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste

1^{er} tour

Liste présentée	Voix obtenues	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste de la Majorité municipale	28	4	0	4
Liste Agir pour Orly	07	1	0	1

Sont élus membres de la Commission d'Appel d'Offres de la ville d'Orly :

En qualité de titulaires :

Monsieur Jean-François CHAZOTTES

Monsieur Thierry ATLAN
Madame Sana EL AMRANI
Monsieur Heddi INDRIGO
Monsieur Adnène GUESSOUM

En qualité de suppléants :
Monsieur Thierry CHAUDRON
Monsieur Yann GILBERT
Monsieur Dramane DIABY
Monsieur Ismael SACKO
Madame Ingrid APATOUT

5-8 Adoption du règlement intérieur de la Commission d'Appels d'Offres de la ville d'Orly

Adopté à la majorité absolue
4 votes contre : 4 du groupe Agir pour Orly – L'Union populaire – La France Insoumise
2 abstentions : 2 du groupe Avec vous Orly Réunie

5-9 Désignation des représentants de la ville d'Orly au Syndicat Intercommunal pour l'Informatique et ses Outils (SICIO)

Adopté à la majorité absolue
4 votes contre : 4 du groupe Agir pour Orly – L'Union populaire – La France Insoumise
2 abstentions : 2 du groupe Avec vous Orly Réunie

Sont désignés pour représenter la ville d'Orly au Syndicat Intercommunal pour l'Informatique et ses Outils (SICIO) Messieurs Ramzi HAMZA et Houcine TROUKY.

5-10 Renouvellement des représentants de la ville d'Orly au SIFUREP (Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne)

Adopté à la majorité absolue
4 votes contre : 4 du groupe Agir pour Orly – L'Union populaire – La France Insoumise
2 abstentions : 2 du groupe Avec vous Orly Réunie

Sont désignés pour représenter la ville d'Orly au Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) Messieurs Thierry ATLAN, en qualité de délégué titulaire, et Mohand SERRAYE, en qualité de délégué suppléant.

6-1 Désignation des délégués du Conseil municipal au Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de Communication (SIPPEREC)

Adopté à la majorité absolue

*4 votes contre : 4 du groupe Agir pour Orly – L'Union populaire – La France Insoumise
2 abstentions : 2 du groupe Avec vous Orly Réunie*

Sont désignés pour représenter la ville d'Orly au Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) Messieurs Mohand SERRAYE, en qualité de titulaire, et Ramzi HAMZA, en qualité de suppléant.

6-2 Désignation des délégués du Conseil municipal au Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF)

Adopté à la majorité absolue

*4 votes contre : 4 du groupe Agir pour Orly – L'Union populaire – La France Insoumise
2 abstentions : 2 du groupe Avec vous Orly Réunie*

Sont désignés pour représenter la ville d'Orly au Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF) Messieurs Mohand SERRAYE, en qualité de titulaire, et Houcine TROUKY, en qualité de suppléant.

6-3 Renouvellement des représentants de la ville d'Orly à la RIVED

Adopté à la majorité absolue

*4 votes contre : 4 du groupe Agir pour Orly – L'Union populaire – La France Insoumise
2 abstentions : 2 du groupe Avec vous Orly Réunie*

Est désigné pour représenter la ville d'Orly à la RIVED Monsieur Mohand SERRAYE.

6-4 Renouvellement des représentants de la ville d'Orly à l'Agence métropolitaine des mobilités partagées (AGEMOB)

Adopté à la majorité absolue

*4 votes contre : 4 du groupe Agir pour Orly – L'Union populaire – La France Insoumise
2 abstentions : 2 du groupe Avec vous Orly Réunie*

Sont désignés pour représenter la ville d'Orly à l'Agence métropolitaine des mobilités partagées (AGEMOB) Messieurs Mohand SERRAYE, en qualité de titulaire, et Yann GILBERT, en qualité de suppléant.

6-5 Renouvellement des représentants de la ville d'Orly au Cluster Eau-Milieus-Sols

Adopté à la majorité absolue

*4 votes contre : 4 du groupe Agir pour Orly – L'Union populaire – La France Insoumise
2 abstentions : 2 du groupe Avec vous Orly Réunie*

Est désigné pour représenter la ville d'Orly au Cluster Eau-Milieus-Sols Monsieur Mohand SERRAYE.

7-1 Désignation du représentant titulaire de la ville d'Orly au comité stratégique de la Société des Grands Projets

Adopté à la majorité absolue

4 votes contre : 4 du groupe Agir pour Orly – L'Union populaire – La France Insoumise

2 abstentions : 2 du groupe Avec vous Orly Réunie

Est désignée pour représenter la ville d'Orly au comité stratégique de la Société des Grands Projets Madame Imène SOUID, en qualité de titulaire.

7-2 Désignation des représentants de la ville d'Orly au conseil d'administration de l'EPAORSA (Etablissement Public d'Aménagement Orly-Rungis-Seine-Amont)

Adopté à la majorité absolue

4 votes contre : 4 du groupe Agir pour Orly – L'Union populaire – La France Insoumise

2 abstentions : 2 du groupe Avec vous Orly Réunie

Sont désignés pour représenter la ville d'Orly au conseil d'administration de l'Etablissement Public d'Aménagement Orly-Rungis-Seine-Amont (EPAORSA) Madame Imène SOUID, en qualité de titulaire, et Monsieur Ramzi HAMZA, en qualité de suppléant.

7-3 Renouvellement des représentants de la ville d'Orly à l'EPFIF (Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France)

Adopté à la majorité absolue

4 votes contre : 4 du groupe Agir pour Orly – L'Union populaire – La France Insoumise

2 abstentions : 2 du groupe Avec vous Orly Réunie

Est désigné pour représenter la ville d'Orly à l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF) Monsieur Jean-François CHAZOTTES.

7-4 Renouvellement des représentants de la ville d'Orly au SAF 94 (Syndicat d'Action Foncière du Val-de-Marne)

Adopté à la majorité absolue

4 votes contre : 4 du groupe Agir pour Orly – L'Union populaire – La France Insoumise

2 abstentions : 2 du groupe Avec vous Orly Réunie

Est désigné pour représenter la ville d'Orly au Syndicat d'Action Foncière du Val-de-Marne (SAF 94) Monsieur Jean-François CHAZOTTES.

7-5 Renouvellement des représentants de la ville d'Orly au Syndicat Intercommunal d'étude du pôle Orly-Rungis (SIEPOR)

Adopté à la majorité absolue

4 votes contre : 4 du groupe Agir pour Orly – L'Union populaire – La France Insoumise

2 abstentions : 2 du groupe Avec vous Orly Réunie

Sont désignés pour représenter la ville d'Orly au Syndicat Intercommunal d'étude du pôle Orly-Rungis (SIEPOR) Madame Imène SOUID et Monsieur Ismael SACKO, en qualité de titulaires, et Messieurs Thierry CHAUDRON et Yann GILBERT, en qualité de suppléants.

7-6 Désignation des représentants de la ville d'Orly du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc des sports du Grand Godet

Adopté à la majorité absolue

4 votes contre : 4 du groupe Agir pour Orly – L'Union populaire – La France Insoumise

2 abstentions : 2 du groupe Avec vous Orly Réunie

Sont désignés pour représenter la ville d'Orly au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc des sports du Grand Godet Messieurs Heddi INDRIGO, en qualité de titulaire, et Dramane DIABY, en qualité de suppléant.

7-7 Renouvellement des représentants de la ville d'Orly à la mission locale Orly / Choisy-le-Roi / Villeneuve-le-Roi / Ablon

Adopté à la majorité absolue

4 votes contre : 4 du groupe Agir pour Orly – L'Union populaire – La France Insoumise

2 abstentions : 2 du groupe Avec vous Orly Réunie

Sont désignés pour représenter la ville d'Orly à la mission locale Orly / Choisy-le-Roi / Villeneuve-le-Roi / Ablon Madame Valérie CABRERA et Monsieur Ismael SACKO.

7-8 Renouvellement des représentants de la ville d'Orly au Syndicat intercommunal pour la gestion et l'animation du Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE)

Adopté à la majorité absolue

4 votes contre : 4 du groupe Agir pour Orly – L'Union populaire – La France Insoumise

2 abstentions : 2 du groupe Avec vous Orly Réunie

Sont désignés pour représenter la ville d'Orly au Syndicat intercommunal pour la gestion et l'animation du Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) Madame Valérie CABRERA et Monsieur Ismael SACKO, en qualité de titulaires, et Monsieur Jeremy SOUDEER et Madame Saly TRAORE, en qualité de suppléants.

7-9 Renouvellement des représentants de la ville d'Orly à la Commission départementale de l'équipement commercial

Adopté à la majorité absolue

4 votes contre : 4 du groupe Agir pour Orly – L'Union populaire – La France Insoumise

2 abstentions : 2 du groupe Avec vous Orly Réunie

Est désigné pour représenter la ville d'Orly à la Commission départementale de l'équipement commercial, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame la Maire, Monsieur Ismael SACKO.

8-1 Renouvellement des représentants de la ville d'Orly dans les conseils d'école

Adopté à la majorité absolue

4 votes contre : 4 du groupe Agir pour Orly – L'Union populaire – La France Insoumise

2 abstentions : 2 du groupe Avec vous Orly Réunie

Sont désignés pour représenter la ville d'Orly dans les conseils d'école :

ECOLES MATERNELLES :

Titulaires

Suppléants

Jean Moulin	- Stéphanie BARRE	- Valérie CABRERA
Romain Rolland	- Heddi INDRIGO	- Saly TRAORE
Noyer Grenot	- Roseline CHARLES-ELIE-NELSON	- Mylène DIBATISTA
Joliot Curie	- Nathalie BESNIET	- Tracy MEDRANO
Marcel Cachin 1 et 2	- Sana EL AMRANI	- Mael KUIPOU
Paul Eluard	- Malikat VERA	- Dramane DIABY
Simone Veil	- Yann GILBERT	- Thierry CHAUDRON

ECOLES ELEMENTAIRES :

Titulaires

Suppléants

Paul Eluard	- Tracy MEDRANO	- Renaud LERUDE
Romain Rolland A	- Saly TRAORE	- Shaenese BENSENOUCI
Romain Rolland B	- Sana EL AMRANI	- Thierry ATLAN
Marcel Cachin A	- Jinny BAGE	- Sana EL AMRANI
Marcel Cachin B	- Karine BETTAYEB	- Jeremy SOUDEER
Centre A	- Thierry CHAUDRON	- Jinny BAGE
Jean Moulin	- Sana EL AMRANI	- Yann GILBERT
Joliot Curie	- Renaud LERUDE	- Sana EL AMRANI
Simone Veil	- Yann GILBERT	- Thierry CHAUDRON

8-2 Renouvellement des représentants de la ville d'Orly dans les conseils d'administration des collèges et lycées

Adopté à la majorité absolue

4 votes contre : 4 du groupe Agir pour Orly – L'Union populaire – La France Insoumise

2 abstentions : 2 du groupe Avec vous Orly Réunie

Sont désignés pour représenter la ville d'Orly dans les conseils d'administration des collèges et lycées :

- pour le collège Robert Desnos, Madame Sana EL AMRANI et Monsieur Dramane DIABY ;

- pour le collège Dorval, Madame Sana EL AMRANI et Monsieur Dramane DIABY ;

- pour le lycée professionnel Armand Guillaumin, Madame Valérie CABRERA et Monsieur Heddi INDRIGO.

8-3 Renouvellement des représentants de la ville d'Orly au réseau français des villes éducatives (RFVE)

Adopté à la majorité absolue

4 votes contre : 4 du groupe Agir pour Orly – L'Union populaire – La France Insoumise

2 abstentions : 2 du groupe Avec vous Orly Réunie

Est désignée pour représenter la ville d'Orly au réseau français des villes éducatives (RFVE) Madame Sana EL AMRANI.

8-4 Renouvellement des représentants de la ville d'Orly à l'ASO (Avenir Sportif d'Orly)

Adopté à la majorité absolue

4 votes contre : 4 du groupe Agir pour Orly – L'Union populaire – La France Insoumise

2 abstentions : 2 du groupe Avec vous Orly Réunie

Sont désignés pour représenter la ville d'Orly à l'association Avenir Sportif d'Orly (ASO) Messieurs Heddi INDRIGO, en qualité de titulaire, et Dramane DIABY, en qualité de suppléant.

Sont par ailleurs désignés, pour assurer la représentation de l'administration municipale au sein de l'association Avenir Sportif d'Orly (ASO), l'agent en charge de la direction des sports, en qualité de titulaire, et l'agent en charge du service des sports, en qualité des suppléant.

8-5 Désignation des représentants de la ville d'Orly au Comité directeur de l'Association VVL

Adopté à la majorité absolue

4 votes contre : 4 du groupe Agir pour Orly – L'Union populaire – La France Insoumise

2 abstentions : 2 du groupe Avec vous Orly Réunie

Sont désignées pour représenter la ville d'Orly au Comité directeur de l'Association VVL Mesdames Sana EL AMRANI, en qualité de titulaire, et Karine BETTAYEB, en qualité de suppléante.

8-6 Renouveaulement des représentants de la ville d'Orly à la Fédération des centres sociaux et culturels

Adopté à la majorité absolue

4 votes contre : 4 du groupe Agir pour Orly – L'Union populaire – La France Insoumise

2 abstentions : 2 du groupe Avec vous Orly Réunie

Est désignée pour représenter la ville d'Orly à la Fédération des centres sociaux et culturels Madame Saly TRAORE.

8-7 Désignation des représentants de la ville d'Orly au sein du Conseil de la vie sociale de l'Institut Médico-Educatif

Adopté à la majorité absolue

4 votes contre : 4 du groupe Agir pour Orly – L'Union populaire – La France Insoumise

2 abstentions : 2 du groupe Avec vous Orly Réunie

Est désignée pour représenter la ville d'Orly au sein du Conseil de la vie sociale de l'Institut Médico-Educatif Madame Shaenese BENSENOUCI.

Est par ailleurs désigné, pour assurer la représentation de l'administration municipale au sein de ce même Conseil de la vie sociale, l'agent de la ville d'Orly missionné pour être le référent handicap du secteur éducatif.

9-1 Renouveaulement des membres de la ville d'Orly au Conseil d'administration du CCAS

Vote à bulletin secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste

1^{er} tour

Liste présentée	Voix obtenues	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste de la Majorité municipale	28	3	0	3
Liste Agir pour Orly	07	0	1	1

Sont élus membres au Conseil d'administration du CCAS de la ville d'Orly :

Madame Karine BETTAYEB

Madame Rhéra SIONIS

Monsieur Jinny BAGE

Madame Magalie TRARIEUX

9-2 Concours de dessin « Dessine ton endroit préféré de la ville »

Adopté à l'unanimité

Questions diverses

Imène SOUID

Nous allons passer aux questions diverses.

Monsieur BOURGEOIS, je vous remercie de poser votre première question.

Plusieurs habitants du Clos Marcel-Paul, et notamment du Clos Marcel-Paul 2, nous ont alertés sur l'état de certains logements gérés par le bailleur Valophis : présence de moisissures, peintures dégradées et entretien insuffisant de certaines parties des immeubles.

Ces situations d'humidité persistante peuvent avoir des conséquences importantes sur la santé et la qualité de vie des habitants.

Des travaux ont bien été réalisés par Valophis, mais selon les habitants, ils n'ont pas permis de traiter le problème à la source.

Pouvez-vous nous indiquer si la ville a été saisie de ces situations et quelles démarches ont été engagées auprès du bailleur afin que ces problèmes soient traités de manière durable ?

Réponse d'Imène SOUID

La municipalité entretient des relations régulières et de qualité tant avec Valophis qui gère sur la Ville plus 4 000 logements qu'avec la représentante de l'amicale du Clos Marcel Paul, Mme Bruneau.

Si le Clos Marcel Paul n'est pas pour l'heure, concerné par un programme de travaux de rénovation, il n'en fait pas moins l'objet, d'un suivi attentif de la part de Valophis.

A la suite de quelques récentes doléances portant notamment sur l'apparition de traces d'humidité et de moisissures dans 3 appartements du Clos n°2, ses services ont diligenté les 14, 21 et 26 janvier 2026, diverses expertises afin de rechercher l'origine de ces désordres et d'y apporter les solutions les mieux adaptées.

Certains travaux ont déjà été réalisés (amélioration de la ventilation). D'autres sont programmés et devraient suivre prochainement.

Madame TRARIEUX, votre première question

Le Conseil municipal du 28 mars a été retransmis en direct, cela a permis à des dizaines d'orlysien.nes de prendre connaissance des débats et décisions de leurs élu.es, et des milliers de vues postérieures confirment l'intérêt des habitant.es. Cette modalité semble ne pas avoir été reconduite pour le Conseil municipal du 9 avril, selon la publicité de la page FB de la Ville. Quel en est le motif ? Comment la décision a-t-elle été prise ? Pourquoi ne pas permettre aux habitant.es de suivre les débats et décisions en direct du Conseil municipal pour faire grandir l'implication démocratique ?

Réponse d'Imène SOUID

Madame TRARIEUX, et je réponds également à la prochaine question de Monsieur Bourgeois, la retransmission de notre conseil d'installation a coûté 2300 euros à la ville. Aujourd'hui, nous

n'avons malheureusement pas de budget à consacrer à ces retransmissions dans un contexte où l'Etat vient encore de nous retirer 1,3 millions d'euros par rapport à ce qui était prévu dans le cadre de la construction du budget primitif 2026. Mais dans le cadre des futurs recrutements ou évolution de la direction de la communication, nous y travaillons.

Monsieur BOURIACHI, votre première question

Madame la Maire, à 2 entrées de notre ville, 2 panneaux style Decaux 3mètres par 4 sont garnis d'une publicité « Bienvenue à Orly », quel sont les dates du début et fin de cette campagne publicitaire ? Quel en est le prix ?

Réponse d'Imène SQUID

Cette campagne n'a pas de début ou de fin. Les services travaillent actuellement à un nouveau plan de communication. Cette campagne ne nous coûte rien. Elle fait partie de notre convention « Decaux ».

Monsieur BOURGEOIS, votre seconde question.

Lors de la diffusion en visioconférence du conseil municipal d'installation, un habitant d'Orly vous a demandé si les prochains conseils municipaux pourraient également être retransmis. Il lui a été répondu que cela n'était pas à l'ordre du jour.

À l'heure où les outils numériques facilitent l'accès des habitants à la vie démocratique locale, cette position peut interroger.

Le groupe Orly Réunie avait déjà sensibilisé la majorité à l'intérêt de ces outils, qui participent à la modernisation de la vie démocratique locale, quel que soit le nombre de personnes concernées.

La municipalité envisage-t-elle d'étudier la mise en place de la retransmission vidéo des conseils municipaux afin de permettre aux habitants de suivre plus facilement les débats ?

Réponse d'Imène SQUID

J'ai répondu à votre question avec celle de Madame Trarieux.

Madame TRARIEUX, votre deuxième question

Nous avons appris par voie de presse (Le Parisien, Actu 94) avant le premier tour des élections municipales, qu'une trêve a été trouvée entre des habitants d'Orly et de Villeneuve le roi pour résoudre un problème d'ordre public qui concerne les jeunes et nous préoccupe toutes et tous. Le fait que les jeunes puissent aller et venir partout dans le territoire, sans crainte d'être agressé, nous réjouit. Nous sommes inquiet.es cependant que des problèmes d'ordre public, donc des missions de service public, puissent être prises en charge par des individus et/ou des organismes privés. Nous souhaitons vous demander si la municipalité a contribué à la résolution de ce conflit larvé. Si oui, sous quelle modalité ?

Un protocole spécifique a-t-il été mis en place, porté par quelles instances ou organisations ?

Y aura-t-il un suivi, comment sera-t-il organisé ? Quel lien avec le CLSPD ?

Réponse d'Imène SQUID

Madame TRARIEUX, l'association Humanité Etoilé et son équivalent à Villeneuve le Roi ont engagé des échanges afin de trouver une solution durable aux rixes qui opposent les jeunes de nos deux villes depuis des décennies. Comme vous, nous saluons et nous encourageons cette initiative portée par des jeunes de notre ville dans le cadre d'une démarche citoyenne et responsable. Cet engagement a permis que les jeunes des deux villes circulent sans peur sur nos

territoires et se rendent au lycée sans boule au ventre. L'association nous a informés en amont de sa démarche et nous avons mis à sa disposition la salle Marco Polo pour l'organisation des rencontres avec les familles.

Le service jeunesse est chargé du suivi de cette initiative qui s'inscrit dans la pérennité.

Monsieur BOURIACHI, votre deuxième question

Madame la Maire, la ville de Paris vient de suspendre 78 agents dans une affaire de violence et crime sexuel sur des enfants confiés aux centres pendant le temps périscolaire.

Quels sont les moyens mis en place à Orly pour s'assurer de l'état psychologique voir psychiatrique des agents ? Avez-vous procédé en amont au recrutement des antécédents judiciaires, y compris des vacataires ?

Réponse d'Imène SOUID

Les casiers judiciaires des agents de la ville sont systématiquement vérifiés.

Madame TRARIEUX, votre troisième question

Lors de son discours au Conseil municipal d'installation Madame la maire a salué le personnel municipal "de qualité, engagé et profondément investi de sa mission de service public" ; elle a également indiqué, se référant au service public, vouloir "le faire évoluer en l'ouvrant davantage pour répondre aux besoins de la population". Pouvez-vous nous indiquer que signifie cette phrase ? Quelle position a la majorité municipale face aux délégations de missions de service public à des organismes privés ?

Réponse d'Imène SOUID

Madame TRARIEUX, nous constatons comme vous que les services publics dématérialisent de plus en plus leur accueil. Nous, notre volonté, est bien différente. Nous, nous souhaitons que le service public soit toujours plus à l'écoute des Orlysiens. C'est pour cette raison que nous avons proposé dans notre programme des points d'accès au service public déconcentrés. Il nous semble essentiel d'être au plus près des populations dans les quartiers car on le sait certains ne franchissent pas la porte de la mairie. Aujourd'hui, nous n'avons aucune délégation de service public. Nous avons des contrats avec des prestataires privés comme toute collectivité.

Monsieur BOURIACHI, votre troisième question

Madame la Maire, selon nos informations sûrement erronées, 3 agents en contact de nos enfants viennent d'être suspendus en urgence. Peut-on en connaître les raisons ?

Réponse d'Imène SOUID

Trois agents sont effectivement suspendus en raison de manquements aux obligations des fonctionnaires dans l'attente de l'ouverture d'une procédure disciplinaire.

Madame TRARIEUX, votre quatrième question

A propos de service public, quelle action a mené la majorité municipale auprès de la Direction académique, concernant les mesures de carte scolaire prévues pour la ville de fermetures de classes et de manque de personnel spécialisé, de solutions de scolarisation pour les adolescents en attente de place en IME et d'AESH pour réussir l'école inclusive dans la ville ?

Pouvez-vous dans ce cadre expliquer en quoi consistera le champ de compétence de Madame la Maire dans l'application de la délégation d'attribution numéro 13 "de décider de la création de

classes dans les établissements scolaires", en lien avec les personnels des écoles et les instances de l'éducation nationale.

Réponse d'Imène SOUID

Madame TRARIEUX, je tiens tout d'abord à rappeler un point fondamental, que vous connaissez parfaitement en tant professeur des écoles de profession, la carte scolaire à savoir les ouvertures et fermetures de classes ainsi que l'affectation des enseignants, relèvent exclusivement de l'Education Nationale.

La commune n'a pas pouvoir de décision en la matière. En revanche, elle a un rôle d'alerte, de dialogue et de défense des intérêts de ses habitants.

Dans ce cadre la majorité municipale a toujours été pleinement mobilisée :

- En interpellant à chaque fois que nécessaire les services académiques sur des besoins en moyens supplémentaires, besoins d'ouvertures de classe ou des fermetures injustifiées.
- En ayant des échanges réguliers avec l'IEN et le DASEN pour veiller au mieux aux intérêts des enfants.

Concernant les AESH et les places en IME, là encore, il s'agit d'une compétence de l'Etat.

Toutefois, fidèles à nos valeurs, nous soutenons toutes les démarches visant à améliorer les conditions d'accompagnement des enfants.

Nous accompagnons par exemple l'agrandissement du futur site de l'IME pour permettre la création de places supplémentaires (même si on le sait, le chantier est en retard).

Nous permettons aux AESH volontaires et en fonction de nos besoins d'être présents sur les temps périscolaires afin de les fidéliser et leur permettre des compléments de revenus.

S'agissant de votre question sur la délégation d'attribution n°13, je souhaite clarifier les choses : la formulation « décider de la création de classes », ne signifie en aucun cas que la commune se substitue à l'Education nationale

Cette délégation s'inscrit dans le champ de compétence municipales, à savoir :

- La mise à disposition de locaux scolaires,
- L'adaptation de ces locaux en fonction des besoins (travaux, équipements, d'aménagement...).

Autrement dit, le maire peut décider de créer les conditions matérielles permettant l'ouverture d'une classe.

Nous sommes donc, comme toujours, mobilisés pour défendre une école publique de qualité à Orly, avec les moyens nécessaires et nous continuerons à agir avec responsabilité, dans le respect des compétences de chacun.

Monsieur BOURIACHI, votre quatrième question

Madame la Maire, ce week-end les piquets et les rubalises au bord du plan d'eau du parc Méliès ont été retirés, que comptez-vous faire pour le sécuriser ?

Réponse d'Imène SOUID

Monsieur BOURIACHI, je ne ferai aucun commentaire sur votre action à quelques jours du premier tour des élections municipales. Pour autant, la ville d'Orly n'est pas à l'origine du retrait de vos piquets et de votre rubalise.

Madame TRARIEUX, votre cinquième question

Nous avons appris par un article récent du Monde que le dispositif de 100 millions d'aides du gouvernement aux "maires bâtisseurs" n'est pas reconduit pour 2026. Quel impact cette décision aura-t-elle sur les finances des projets de construction vers la ville de 35 000 habitant.es qui sont le choix de la majorité ?

Réponse d'Imène SOUID

L'enveloppe global du dispositif « Maires bâtisseurs » est réparti par département. Au regard de tous les projets de construction sur le Val-de-Marne, le montant dévolu sur notre département est très faible. Ainsi en 2025, la ville d'Orly n'a obtenu que 74 000 € car la préfecture a réparti les financements sur l'ensemble des communes. L'arrêt du dispositif n'a donc pas d'impact significatif sur le financement des équipements contrairement à d'autres dispositions de la loi de finances 2026 plus pénalisantes pour la ville d'Orly.

Monsieur BOURIACHI, votre cinquième question

Madame la Maire, lors de votre discours du 19 mars, vous avez évoqué les massacres de l'autre 8 mai 1945. Maintenant que vous avez été élu sur votre nom, allez-vous inscrire à l'agenda mémoriel de la ville d'Orly la commémoration de « l'autre 8 mai 1945 » ?

Réponse d'Imène SOUID

Monsieur BOURIACHI, à chaque commémoration du 19 mars 1962, j'honore la mémoire de tous ceux qui ont souffert de la colonisation et des violences qui l'ont accompagnée. Nous pensons tous aux massacres de Sétif, Guelma et Kerrata le 8 mai 1945. Si l'Etat français décide un jour de rendre cette commémoration officielle, nous en ferons de même.

Madame TRARIEUX, votre sixième question

Le poids de l'augmentation des prix de l'énergie (gaz, essence) et des loyers dans les logements sociaux menace des milliers de familles orlysiennes de plus de pauvreté : quelles mesures compte prendre la majorité municipale pour que la ville joue un rôle de rempart contre la précarité ?

Réponse d'Imène SOUID

Madame TRARIEUX, la ville, au travers son CCAS accompagne les familles en difficultés en raison notamment de l'augmentation des coûts de l'énergie. En 2025, 77 000 euros d'aides ont été délivrés en ce sens. Pour ce qui est du coût du loyer, des aides ponctuelles sont également étudiées par le CCAS au cas par cas. 18 000 euros ont été versés en 2025.

Je pense qu'il faut malgré tout reposer un contexte simple :

- l'Etat ne régule pas les coûts de l'énergie,
- l'Etat comprime les dotations aux collectivités locales tout en mettant à mal leur autonomie financière en supprimant la taxe d'habitation
- et vous, en nous posant cette question, vous faites le jeu de l'Etat !

Vous faites reposer sur nous, collectivités locales, le seul rôle de bouclier social. Je le déplore. D'autres combats sont à mon sens à mener pour que chacun prenne sa responsabilité à son niveau.

Monsieur BOURIACHI, votre sixième question

Madame la Maire, depuis quelque temps un agent de Service Plus fait traverser les enfants sur l'avenue de la Victoire pour l'école Romain Rolland. Celui-ci est dépourvu de gilet jaune

réfléchissant, pouvez-vous demander à Service Plus, pour sa sécurité et celle des enfants, qu'ils lui en fournissent un ?

Réponse d'Imène SOUID

Petite précision : il s'agit de Fresnes service et pas de service plus. Pour le gilet jaune, cela sera chose faite. Ne vous inquiétez pas.

*

* *

Vœu municipal contre le racisme, pour l'égalité réelle et la solidarité républicaine

Depuis l'accession de M. Bally Bagayoko à des responsabilités exécutives majeures, notre République est le témoin d'un déchaînement de haine que nous ne pouvons plus taire. Des mots d'une violence inouïe ont été proférés : « Retourne dans ta jungle », « Maire d'importation », « Le maire-singe ». Sous couvert d'anonymat numérique ou par courriers haineux, l'élu a été renvoyé à une animalité primaire et à une illégitimité citoyenne par des injures simiesques et des sommations à « quitter la France ». Ces propos ne sont pas de simples éclats de colère, ils sont le visage hideux d'un racisme décomplexé qui cherche à déshumaniser l'adversaire politique.

Face à cette situation, il nous revient de rappeler les principes qui fondent notre République et les réalités du racisme contemporain.

Considérant que la République française est fondée sur l'indivisibilité, la laïcité, la démocratie et l'égalité de tous les citoyens devant la loi sans distinction d'origine ou de religion,

Considérant que le racisme n'est pas un phénomène isolé mais un système de domination produisant des discriminations structurelles dont les effets touchent durablement les personnes visées,

Considérant que ces discriminations ont des conséquences sociales, professionnelles et psychologiques documentées, et qu'elles se manifestent notamment dans l'accès à l'emploi, au logement ou à la santé,

Considérant que la banalisation du racisme dans le débat public contribue à légitimer des discours de haine, à fragiliser la cohésion sociale et à mettre en danger les personnes visées,

Considérant que le racisme n'est pas une opinion mais un délit défini et sanctionné par la loi française,

Considérant que la lutte contre le racisme implique non seulement la condamnation des actes individuels mais également la transformation des mécanismes institutionnels qui produisent et reproduisent les inégalités,

Considérant que malgré la violence des attaques dont il est la cible, M. Bally Bagayoko fait preuve d'un calme et d'un sens des responsabilités qui honore la fonction qu'il exerce,

Considérant que les élus de la République, quelle que soit leur origine, doivent pouvoir exercer leur mandat dans la dignité, la sécurité et le respect,

Le Conseil Municipal de la ville d'Orly

Rappelle son attachement sans faille à la devise de la République française : Liberté, Égalité, Fraternité,

Exprime sa solidarité pleine et entière avec M. Bally Bagayoko, maire de Saint-Denis ainsi qu'avec l'ensemble des personnes victimes au quotidien de discriminations, d'injures et de violences fondées sur leur origine ou la couleur de leur peau,

Dénonce avec la plus grande fermeté la banalisation progressive des propos racistes dans l'espace médiatique et politique français,

Réaffirme son engagement pour une société fondée sur l'égalité, la solidarité, la justice sociale et la dignité de toutes et tous,

Appelle à une lutte sans relâche contre le racisme, la négrophobie, l'antisémitisme, l'islamophobie, la xénophobie et toutes les formes de haine en mobilisant l'ensemble des leviers éducatifs, juridiques, culturels et politiques sans trêve ni accommodement,

S'engage à développer à l'échelle de la commune des actions de sensibilisation, de formation et de prévention contre le racisme et les discriminations,

Appelle les pouvoirs publics, le gouvernement, le Parlement et les autorités de régulation dont l'ARCOM à prendre leurs responsabilités face à la diffusion de discours de haine dans les médias audiovisuels et à sanctionner les manquements avérés avec toute la sévérité que la loi autorise.

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil municipal d'Orly est levée à 21h43.

Le secrétaire de séance
Saly TRAORE



Maire d'Orly
Imène SOUID

